



République Française  
Département SEINE ET MARNE  
Commune de Bourron Marlotte

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	23

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le : 11/12/2024

Et

Publication ou notification du :

11/12/2024

L'an 2024, le 10 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 27/11/2024 et affichés à la porte de la Mairie le 27/11/2024.

**Présents** : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. BALOUZAT Alain à Mme PACTON Stéphanie, M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor, M. DE FARIA CASTRO Custodio à M. HAGARD Stéphane, Mme DUWEZ Nathalie à Mme CERCEAU Christelle, M. KECK Frédéric à Mme LOTT Myriam, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme MOURICHON Véronique

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme PACTON Stéphanie

### C2024\_43 – Approbation du rapport d'activité 2023 de la CAPF

Monsieur le Maire expose que la commune de Bourron-Marlotte a été destinataire, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, du rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF).

Il a été envoyé par mail en format PDF aux Conseillers Municipaux mais il est également consultable dans le bureau des Adjointes aux horaires d'ouverture de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité le rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,  
**Stéphanie PACTON**

A Bourron-Marlotte, le 11/12/2024



Le Maire,  
**Vitor VALENTE**